



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Troisième session

Montevideo, Uruguay

DECLARATION FAITE PAR LE REPRESENTANT DES ETATS-UNIS
A LA SEANCE PLENIERE TENUE LE 20 JUIN 1950, AU SUJET
DU PROJET DE RESOLUTION SUR LE DEVELOPPEMENT ECONO-
MIQUE ET LA POLITIQUE ANTI-CYCLIQUE.

MONSIEUR LE PRESIDENT:

La Délégation des Etats-Unis a étudié avec la plus grande attention la résolution sur le développement économique et la politique anti-cyclique, telle qu'elle a été adoptée par le Comité I. Il s'agit là d'un document au sujet duquel nous avons estimé nécessaire de réserver notre position, lorsqu'il est venu à discussion devant ce Comité. Nous avons étudié soigneusement les dix sections de ladite résolution. Nous avons trouvé que sept d'entre elles comportaient de profondes conséquences sur les engagements internationaux pris par mon Gouvernement, ainsi que par d'autres Gouvernements ici représentés. Ces sept sections portent les numéros II, III, IV, V, VI, VII et X. De plus, elles impliquent de sérieux engagements sur la politique à suivre à l'avenir en vue d'assurer le développement économique.

Nous désirons en cette occasion souscrire aux sections I et VIII. Nous aurions été en mesure de souscrire également à la section IX, si le dernier paragraphe en avait été changé par

celui-ci: "Recommande au Secrétaire Exécutif d'étudier les mesures nécessaires pour assurer le plein emploi, en fonction des caractéristiques économiques des pays latino-américains, et en tenant compte aussi des relations entre ces mesures et les problèmes des balances de paiements". Autrement, la Commission devrait donner mission au Secrétaire Exécutif d'étudier la possibilité d'appliquer aux pays latino-américains certaines mesures qu'un groupe d'experts a recommandées pour les pays du centre, mesures dont l'étude n'a pas encore été complétée par les pays intéressés. Ces mesures sont encore soumises à débat et les résolutions qui en seront prises doivent être votées à la prochaine session du Conseil Economique et Social. En raison de la grande importance attribuée aux mesures en question, lors de la dernière session de cette institution, il y fut décidé de laisser aux gouvernements tout loisir pour les étudier. Nous admettons qu'il est trop prématuré de demander à notre Secrétariat d'étudier la possibilité d'appliquer à la région désignée à la compétence de cette Commission, des mesures qui n'ont pas encore fait l'objet d'une étude approfondie, quant à leur applicabilité à l'économie des pays pour lesquels elles avaient été prévues.

Le Gouvernement des Etats-Unis considère que le développement économique de l'Amérique Latine est le problème fondamental de cette région. Je ne crois pas qu'il me soit nécessaire cette fois d'apporter des preuves concrètes pour démontrer que nous partageons ce point de vue avec les pays latino-américains eux-mêmes. Nous désirons d'atteindre ce but aussi sérieusement

que nos soeurs les Républiques de cet Hémisphère, que la France les Pays-Bas et le Royaume Uni. Et puisque nous poursuivons sérieusement cet objectif, nous prenons tout aussi sérieusement les mesures pour y parvenir; nous pensons que l'adoption trop hâtive de telles mesures peut devenir nuisible.

Ma délégation ne veut en cette occasion passer outre les mérites des sept sections déjà cités (II, III, IV, V, VI, VII et X). Nous recommanderons à notre Gouvernement qu'il les étudie attentivement, de façon à pouvoir faire connaître nos points de vue à la prochaine session du Conseil Economique et Social des Nations Unies, ou dès qu'il sera possible.

Nous savons que l'analyse hautement théorique des problèmes du développement économique, présentée par le Secrétariat de cette Commission, n'a pas été sans influencer sur l'élaboration de cette proposition. C'est là la véritable raison pour laquelle nous n'avons pu l'approuver entièrement. Le document en question ainsi que cette résolution, tous deux gros de conséquences à long terme, simplement n'ont pas été étudiés par mon Gouvernement avec le soin qu'ils méritent.

A la lumière de ces considérations:

1) La Délégation des Etats-Unis souscrit aux sections I et VIII de la Résolution sur le Développement Economique;

2) La Délégation des Etats-Unis souscrirait à la Section IX si son dernier paragraphe ^{était} amendé de la façon suivante: "Recommande au Secrétaire Exécutif d'étudier les mesures nécessaires pour assurer le plein emploi, en fonction des caractéristiques économiques des pays latino-américains, et en tenant compte aussi

de relations entre ces mesures et les problèmes des balances de paiements".

3) La Délégation des Etats-Unis s'abstient d'exprimer son opinion en ce qui concerne les sections II, III, IV, V, VI, VII et X. Ma délégation recommandera à son Gouvernement d'étudier attentivement ces sections, de façon à ce que ses points de vue puissent être exposés le plus tôt possible devant le Conseil Economique et Social.

Pour conclure, c'est avec un véritable plaisir que je fais remarquer combien le prix que les Etats-Unis accordent au développement économique continu de l'Amérique Latine est élevé. Nous ne sommes pas moins intéressés à cet effort que les peuples latino-américains eux-mêmes. Nous savons très bien que, pour le plus grand bien de tous les peuples de cet Hémisphère et de tous les peuples du monde, la solution des problèmes pratiques que pose la réalisation de ce développement sera sans doute trouvée.

- - - - -